

Département du Doubs

Syndicat Intercommunal
à Vocation Scolaire
de Villers- Buzon

Arrondissement de Besançon

Canton de Saint-Vit

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOS

Séance du 12 octobre 2017 à 20h30

Salle de la mairie de Mazerolles-le-Salin

Date de convocation : 05/10/2017	Nombre de membres : 6 Nombre de votants : 6 Nombre de procurations : 0
<i>L'an deux mille dix-sept, le douze octobre, le conseil syndical du SIVOS de Villers-Buzon, dûment convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal JEANVOINE, présidente.</i>	Présents : Chantal JEANVOINE, Stéphanie GIBERT, Joël JEUNOT, Alain BEQUILLARD, André FERRER, Thierry MALESIEUX Suppléants : Josette NICOLIN, Claude DANLOUE
Secrétaire de séance : Alain BEQUILLARD	Absent : Néant Absents excusés : Néant Procuration : Néant

ORDRE DU JOUR

(Ouverture de la séance à 20h30)

1 Approbation du PV du 18 juillet 2017

Le procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 18 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 Rentrée scolaire 2017/2018

Effectif élèves par commune

Ecole	Classe	Enfants de			Total
		Pouilly Français	Villers-Buzon	Mazerolles	
Villers-Buzon	PS/MS	21	4	1	26
	MS/GS	14	5	4	23
Mazerolles	CP/CE1	12	6	5	23
Pouilly Français	CE1/CE2	20	3	3	26
	CE2/CM1	23	2	1	26
	CM1/CM2	21	2	3	26
Total		111	22	17	150
Ecart par rapport à l'année précédente		+10	+2	-3	+9

Vu l'article L 5511-1 du code général des Collectivités Territoriales qui dispose : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence technique. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ». Vu la délibération du conseil départemental du Doubs en date du 26 septembre 2016 portant création de l'AD@T,

Vu les statuts de l'AD@T, tels qu'adoptés lors de l'assemblée générale constitutive du 12 octobre 2016.

Le Président fait part au conseil syndical de la proposition du département de créer entre le département, les communes et les EPCI, une agence départementale d'appui aux territoires (AD@T) au service des communes et de leurs groupements. En effet, face à l'évolution des missions de l'état, le département a décidé en concertation avec les communes et les EPCI de favoriser la création d'une structure dédiée à apporter une solution aux collectivités du Doubs dans le domaine de l'ingénierie publique.

Le choix s'est porté sur la création d'une agence, au sens de l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales, sous la forme d'un établissement public administratif. L'AD@T assurera des missions de base (pack de base), qui auront pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI qui auront adhéré une assistance de nature technique et juridique dans les domaines de l'aide à l'informatisation (logiciel, installation, formation et maintenance), de la délivrance de conseils juridiques et de toutes autres missions dans les limites de l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales.

Les membres adhérents à l'AD@T sont :

- le département,
- les communes,
- les EPCI.

Il est précisé que l'adhésion est volontaire et n'emporte pas transfert de compétences.

Les statuts prévoient la constitution d'un conseil d'administration présidé par la présidente du département et d'une assemblée générale composée de 3 collèges de représentants des membres adhérents de l'agence :

- le collège des conseillers départementaux (10 membres dont la présidente)
- le collège des communes (5 membres)
- le collège des intercommunalités (5 membres).

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de budget pour l'AD@T à l'occasion de ses premières années de fonctionnement, il a été envisagé sur la base d'une section de fonctionnement s'élevant à 1 million d'€ qu'une cotisation annuelle serait versé par les membres adhérents calculée au prorata du nombre d'habitants.

La cotisation donne accès aux prestations comprises dans le pack de base.

Grille tarifaire aux adhérents HT : syndicats

	Catégorie1	Catégorie 2	Catégorie 3
Syndicats	5000 €	3000 €	400 €

Le SIVOS a été classé en catégorie 3 avec un tarif d'adhésion de 400 € HT par an.

La présente demande d'adhésion est justifiée par la volonté de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie juridique et administrative dans les domaines de l'aide à l'informatisation, de la délivrance de conseils juridiques qui permettra à la collectivité de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités.

Cette adhésion donnera ensuite accès aux prestations optionnelles qui seront proposées par l'AD@T.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

Approuve les statuts joints en annexe

Décide d'adhérer à l'AD@T

Désigne le président pour représenter le SIVOS à l'assemblée générale de l'AD@T

Autorise le président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Abstention : 0

4 Remboursement achats Leroy Merlin

2017-18

Mme Chantal JEANVOINE, présidente du SIVOS a acheté des crochets pour suspendre du matériel de motricité à l'école de Villers-Buzon. Elle a dû financer elle-même cet achat car le magasin Leroy Merlin n'a pas voulu le mettre en compte. Il convient donc de procéder au remboursement de la somme de 22.10 € par mandat administratif sur le compte de Mme Chantal JEANVOINE. Le ticket de caisse sera joint à ce mandat.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Abstention : 0

5 Transports scolaires

Actuellement, 77 enfants utilisent le transport scolaire :

- Mazerolles : 17
- Villers-Buzon : 15
- Pouilley-Français : 45

Les enfants de Mazerolles et Pouilley-Français ont une carte GINKO et ceux de Villers-Buzon une carte de bus délivrée par le Département. Le coût du transport méridien sera facturé en fin d'année scolaire.

6 Vidéo projecteur école de Mazerolles

2017-19

Mme Baudin, institutrice à Mazerolles souhaite le remplacement du vidéo projecteur dans sa classe.

Les vidéos projecteurs existants dans l'ensemble de l'école intercommunale ayant été achetés chez Manutan, il serait souhaitable de commander le même produit.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical du SIVOS autorise la présidente à commander un vidéo projecteur de marque EPSON au prix de 369.00 € HT.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Abstention : 0

6	Questions diverses
----------	---------------------------

- Le retour des questionnaires sur les rythmes scolaires est presque terminé. Un bilan sera établi par le SIVOS.
- Le vidéo projecteur de l'école de Mazerolles sera mis en place par Joël JEUNOT.
- Le photocopieur de l'école de Mazerolles est toujours en vente, il sera enlevé de l'école dans un premier temps.
- Une estimation du coût des poubelles des Francas (cantine, périscolaire) sur Pouilley-Français est en cours.
- Par mesure de sécurité, deux passages piétons vont être matérialisés à Mazerolles.

Séance levée à 22h20.